

**EBAUCHE DE PLAN D'ACTION POUR LA MIGRATION PROFESSIONNELLE 2013- 2015**

<b>But : Politique régionale harmonisée de la Migration professionnelle qui protège et garantit l'égalité des droits et d'accès à un travail décent et productif aux Travailleurs migrants</b>			
<b>Résultat 1. Disponibilité des données et statistiques sur la Migration parmi les Etats membres</b>			
<b>Résultats</b>	<b>Activités</b>	<b>Délai</b>	<b>Acteurs /responsables</b>
1. LMIS doivent inclure les indicateurs de migration établis.	1. Identifier les indicateurs de migration professionnelle à inclure dans les LMIS.	2013	Groupe technique de travail
	2. Développer un modèle standardisé pour la collecte de données se rapportant à la migration professionnelle	2013	Etats membres/ OIT /OIM et Secrétariat de la SADC
	Rapports biennaux à soumettre au Secrétariat de la SADC	2014	Etats membres
<b>Résultat 2. Les Travailleurs migrants doivent avoir accès aux avantages sociaux, aux services de santé et au continuum de soins à travers les frontières.</b>			
<b>Résultats</b>	<b>Activités</b>	<b>Délai</b>	<b>Acteurs /responsables</b>
1. Système d'orientations des patients interrégional établi et harmonisé  2. Politiques nationales de SST conformes aux dispositions pertinentes de la Convention de l'OIT élaborées  Déclaration et code de la SADC sur la TB dans le secteur minier mis en œuvre	1. Développer une base de données se rapportant aux soins de santé primaire/ au statut VIH /à la TB et aux expositions professionnelles.	2015	Etats membres / OIT/ OIM/ Secrétariat de la SADC;
	2. Ratifier les dispositions pertinentes de la convention de l'OIT se rapportant au SST	2014	Etat membres
	3. Groupe de travail tripartite à former au niveau national	2013	Etat membre / OIT
	4. Analyser/Examiner les lois existantes, les meilleures pratiques et développer un ensemble de normes minimales.	2013	Etats membres /OIT
	5. Effectuer une évaluation nationale des profils SST. Former une équipe de travail tripartite et s'assurer de la mise en œuvre	2013	Etats membres
<b>Résultat 3. Améliorer le mécanisme de transferts de fonds à travers la région de la SADC</b>			
<b>Résultats</b>	<b>Activités</b>	<b>Délai</b>	<b>Acteurs/ responsables</b>
1. Cadre financier et réglementaire efficace pour faciliter les transferts de fonds, y compris l'élaboration de politiques standardisées dans les Etats membres  3. Obstacles qui entravent à	1. Faire une recherche et documenter l'état actuel des transferts de fonds	2014	Maurice/ Secrétariat de la SADC / Chaire de la SADC / OIM / OIT /CUA; Etats membres
	2. Développer un modèle	2013	Maurice/ Secrétariat de

<p>l'efficacité des transferts de fonds ex. mécanismes de transfert et les frais retirés.</p> <p>3. Transferts de fonds pour maximiser les gains de développement favorisés.</p>	<p>pour les transferts de fonds qui peut être utilisé par les Etats membres</p> <p>3. Faire un inventaire des 'meilleures pratiques' utilisées à travers le continent</p>	<p>2013</p>	<p>la SADC / Chaire de la SADC / OIM / OIT /CUA; Etats membres</p> <p>Maurice/ Secrétariat de la SADC / Chaire de la SADC / OIM/ OIT /CUA; Etats membres</p>
--	---	-------------	--

<b>Résultat 4: Cadre juridique et politique harmonisé de la politique d'immigration de la main d'œuvre dans la région de la SADC</b>			
Résultats	Activités	Délai	Acteurs /responsables
1. Politique d'immigration de la main de la SADC développée	1.1 Tenir des réunions de consultation régionales des parties prenantes	Décembre 2013	OIM ; OIT ; Secrétariat de la SADC, et les Etats membres
	1.2 Mettre en place une équipe spéciale pour la rédaction d'une politique d'immigration régionale (Avoir recours au groupe de travail technique déjà existant)	Décembre 2013	Etats membres et leurs partenaires sociaux
2 Politiques et législations au sein des Etats membres examinées et formulées conformément à la politique migratoire de la SADC	.2.1 Tenir des réunions de consultation nationale des parties prenantes pour examiner les politiques et législations	Décembre 2014	IOM; OIT ; Secrétariat de la SADC et les Etats membres ainsi que leurs partenaires sociaux; gestionnaire de fonds de retraite
<b>Résultat 5: Harmonisation des droits fondamentaux des travailleurs migrants dans les Etats membres de la SADC</b>			
Résultat	Activités	Délai	Acteurs /responsables
2.1. Système de gestion de la migration professionnelle développé pour contrôler et mettre en application les politiques et législations (avantages, recrutement, etc.)	2.1.1 Concevoir un système de gestion de la migration professionnelle pour rendre opérationnelle la Politique de migration professionnelle de la SADC	Août 2015	OIM ; OIT ; Secrétariat de la SADC
	2.1.2 Elaborer et examiner les accords bilatéraux conformément à la Politique de migration professionnelle de la SADC	Août 2015	Etats membres
<b>Résultat 6: Harmonisation des prestations de retraite et de sécurité sociale dans les régimes de sécurité sociale privés et publics dans la région de la SADC</b>			
Résultat	Activités	Délai	Acteurs /responsables
3.1 La transférabilité apportée par les politiques et législations de la SADC et développement de contribution au régime de retraite	3.1.1 Développer un ensemble d'orientations pour aider les états dans la rédaction des politiques et législations	Décembre 2014	OIM; OIT ; Secrétariat de la SADC et les Etats membres ainsi que leurs partenaires sociaux ; gestionnaire de fonds de retraite
3.2 Système de gestion des régimes de retraite et des prestations de sécurité sociale développé pour contrôler et mettre en application les politiques et législations de la SADC à des fins de transférabilité et de contribution au régime de retraite	3.2.1 Concevoir un système de gestion des régimes de retraite et des prestations de sécurité sociale pour rendre opérationnelles les politiques et législations de la SADC à des fins de transférabilité et de contribution au régime de retraite	Décembre 2014	OIM; OIT ; Secrétariat de la SADC et les Etats membres et leurs partenaires sociaux ; gestionnaire de fonds de retraite
	3.2.2 Elaborer et examiner les accords bilatéraux conformément aux politiques et législations de la SADC à des fins de transférabilité et de contribution au régime de retraite	Décembre 2015	Etats membres, Secrétariat de la SADC, OIM, OIT

**Résultat 7: Mécanismes institutionnels pour la gestion, la coordination et les partenariats sur la migration professionnelle établis**

Résultat	Activités	Délai	Acteurs /responsables
Protocole d'ententes SADC/OIM examiné, élaboré	Examiner le Protocole d'ententes SADC/OIM pour satisfaire aux normes de la migration professionnelle	Décembre 2013	Secrétariat de la SADC/OIM